

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	54 (1983)
<b>Heft:</b>	10: Formation professionnelle : pour un encouragement à la spécialisation et à la polyvalence
 <b>Vorwort:</b>	Soutenir la création artisanale
<b>Autor:</b>	Clivaz, Rémy

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Soutenir la création artisanale



*La promotion de l'identité culturelle reste bien souvent chez nous l'apanage des milieux artistiques et politiques. Relève-t-elle de l'artisanat qu'il faut la débusquer au musée ou chez l'antiquaire. Résultat: dans une région qui se targue de posséder la plus grande surface boisée de Suisse, tout un chacun ou presque rêve d'aménager son intérieur à la mode scandinave. Nous mettons cet exemple en évidence non pas pour discréditer l'esthétique nordique, mais parce qu'il est symptomatique des insuffisances des instruments de transformation indigènes. Quand on sait que l'horlogerie, l'industrie traditionnellement jurassienne, menace d'aller à vau-l'eau, on se dit qu'il est grand temps de mobiliser les forces inventives et de préférence celles à même de concilier fonctionnalisme et agrément.*

*En fait, ces derniers temps, le génie jurassien a déjà eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises sa vivacité et ainsi de concevoir et de réaliser des produits susceptibles d'imposer sur le marché leur caractère propre: voir entre autres la girolle et la Swatch... Et c'est dans cet esprit de renouveau que la commission professionnelle de l'ADIJ s'est engagée à encourager la présence d'apprentis jurassiens au 2<sup>e</sup> Salon romand des jeunes talents qui s'est tenu à Saint-Ursanne du 10 au 24 septembre 1983. Non pas qu'elle ait voulu, par ses modestes récompenses, consacrer des œuvres impérissables, mais au contraire favoriser l'essor d'une prise de conscience. Elle décerne la mention suprême et hors de prix à tous les artisans en devenir qui, par leur participation à cette exposition, ont pressenti plus nettement les élans de leur entrain.*

*En 1984, la commission réitérera l'expérience sous une forme quelque peu différente, en insistant à la fois sur la spécialisation et la polyvalence. A cet effet, elle propose d'ores et déjà aux éventuels intéressés un projet de règlement devant servir de cadre à la prochaine manifestation.*

Rémy CLIVAZ  
Secrétaire